EXAMEN

IMPARTIAL

DE L'OPINION DE M. PORTAL

SUR

L'ENSEIGNEMENT DE LA MÉDECINE ET DE LA CHIRURGIE

Dans es nouvelles écoles du royaume, et sur les avantages qu'on peut retirer des réunions médicales et chirurgicales académiques à Paris et dans les départemens.

PAR Mr J. B. A. G. FORESTIER,

ACCOUCHEUR,

MEMBRE DES CI-DEVANT COLLÉGE ET ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE PILLET AINÉ,

RUE CHRISTINE, N° 5.

1820.

EXAMEN IMPARTIAL

DE L'OPINION DE M. PORTAL.

Une brochure de quinze pages d'impression vient de paraître ; elle a pour titre : *Opinion de M.* Portal, *sur l'Enseignement de la Médecine et de la Chirurgie dans les nouvelles Ecoles du Royaume, et sur les avantages qu'on peut retirer des réunions médicales et chirurgicales académiques, à Paris et dans les départemens ;* présentée (ajoute l'auteur, qui en était membre), à la commission nommée par le Roi, le 9 novembre 1815.

Il paraît que cette production n'ayant point obtenu l'assentiment de la majorité de cette commission, M. Portal a cru devoir la faire imprimer séparément.

Il commence par payer à l'académie royale de chirurgie le juste tribut d'éloges qu'elle méritait, *comme le meilleur établissement qui ait été créé, comme la plus remarquable, la plus utile académie qui ait existé, soit par les progrès qu'elle a fait faire à l'art de guérir, soit à cause de l'ordre qui régnait parmi ses membres.* Il met ensuite en parallèle les établissemens et réglemens qui exis-

taient autrefois, concernant l'exercice de la médecine et de la chirurgie en France, avec ceux qui ont lieu présentement. *Après y avoir long-tems et mûrement réfléchi*, dit-il, *j'exposerai mon opinion en peu de mots sur chacun d'eux. Je commencerai par l'enseignement de la chirurgie; j'examinerai ensuite celui de la médecine, et je finirai par émettre mon opinion sur l'organisation des médecins et des chirurgiens, après leurs études dans les écoles.*

L'enseignement élémentaire de la chirurgie, continue M. Portal, *avait lieu avec régularité et un avantage réel, sous les auspices du premier chirurgien du Roi : les écoles de perfectionnement étaient dans les hôpitaux; et, sans doute, ces premières études théoriques et pratiques étaient bien ordonnées et suffisantes pour former de très-grands chirurgiens, puisque la France en comptait un si grand nombre.*

Cet exposé apologétique de la chirurgie en France rappelle ces tems où, sous le gouvernement paternel des Bourbons, toutes les institutions étaient florissantes; ces temps à jamais prospères, où l'art de guérir était enseigné dans plusieurs villes du royaume par les membres des corporations respectives : les études étaient relatives à l'exercice de la partie que les élèves embrassaient. Paris brillait de tout l'éclat de la chirurgie; Montpellier était le vrai sanctuaire de la médecine, quand la

ruine du gouvernement et des lois entraîna celle de ces superbes établissemens.

Dans la seconde partie, M. Portal, pour rendre compte de l'enseignement de la médecine dans les facultés du royaume, dit : « *A Paris, il se faisait par des professeurs annuels, la plupart jeunes : en genéral ces cours étaient insuffisans : les élèves étaient obligés d'aller chercher l'instruction dans les autres écoles de Paris, au Jardin du Roi, aux écoles de chirurgie.* Nous reportant ensuite à l'époque de la révolution, *on a cru*, dit-il, *après avoir détruit les facultés et les écoles de médecine, devoir en former d'autres.*

On peut, sans prévention, méconnaître les améliorations importantes de ces nouvelles écoles, qui n'ont pas été aussi généralement applaudies que M. Portal se plaît à l'annoncer.

Je passe de suite à l'objet le plus remarquable de sa brochure. Je veux dire *à l'avantage, à l'utilité, à la nécessité de la réunion de l'instruction médicale et chirurgicale.* Quelles raisons assez puissantes peuvent engager M. Portal à adopter ce système ? Dira-t-il que la médecine est une avec la chirurgie ; que son enseignement est ou doit être identique, lorsque l'expérience, les faits, publient si hautement qu'une instruction commune n'a rien que d'incomplet, et par conséquent que de nuisible ; vérité non contestée par les fauteurs les plus prononcés de la réunion de l'enseigne-

ment, et dont les preuves sans nombre sont répandues dans tous les ouvrages qui ont paru sur ce sujet? La force de cette vérité arrache même cet aveu à M. Portal ; car, dit-il , *on ne peut disconvenir que cet enseignement ne comporte quelques amendemens qui seront faciles à opérer. Cependant*, dit-il encore , *quelque bonnes que soient ces études scolastiques , elles ne dispensent pas les docteurs en médecine ou en chirurgie d'acquérir de nouvelles connaissances.*

J'estime assez M. Portal pour croire qu'il ne partage point les idées libérales de certains esprits forts qui ont détruit tout ce qui existait pour reconstruire sur le ton du jour. Il n'ignore pas qu'il n'a pas moins fallu que le génie révolutionnaire, pour anéantir tous les actes de l'ancien régime, et renverser ce que la sagesse progressive des Rois avait lentement consolidé : ce même génie a seul reconnu l'avantage prétendu de la réunion de l'enseignement de la chirurgie avec celui de la médecine. En effet , que l'on se transporte un moment avec nous à la fin du dix-huitième siècle , à l'époque précise où l'on parlait de réunir , dans un seul enseignement , la médecine et la chirurgie ; et qu'on eût ainsi argumenté : La réunion dont vous parlez est une absurdité et n'est point admissible , parce que la raison dit que , lorsqu'une expérience de plus de cinq siècles a prononcé sur la bonté de quelques institutions , il se-

rait dangereux de les confondre quand elles n'ont besoin que de légères améliorations.

Si nous n'étions persuadé de la pureté des intentions de M. Portal, nous lui dirions qu'il y a de la maladresse ou de l'inconséquence à placer la perfection de l'enseignement dans la formation des médecins et des chirurgiens, lorsqu'il existe la plus profonde démarcation entre deux arts dont l'origine est commune, l'exercice également honorable, mais dont le but n'est pas moins distinct, comme les travaux ne sont pas moins séparés; nous lui dirions aussi que, vouloir persuader *que les médecins doivent avoir de grandes connaissances en chirurgie, soit pour conseiller les opérations chirurgicales qu'ils croiraient utiles, ou proscrire celles qu'ils jugeraient dangereuses ou même inutiles*, serait chercher à donner le change: ce projet n'est que le système formé de réduire les chirurgiens à l'état d'ignorance et d'avilissement où ils étaient plongés au 17e siècle. Réduits à la simple opération manuelle, ils seraient de nouveau sous la domination des médecins; ainsi l'on verrait la chirurgie, cet art si précieux, si nécessaire, exercée par de vrais manœuvres sous la direction de docteurs qui, soit par dédain, par ignorance ou par défaut de dextérité, conduiraient avec eux un chirurgien pour pratiquer les opérations et faire les pansemens : ce plan erroné est subversif de tous les principes du gouvernement

qui sont particuliers aux sciences et aux beaux-arts. Nous disons plus : qui pourra se persuader avec l'auteur de ce plan qu'un élève qui aura étudié pendant trois ans seulement les premiers élémens de la chirurgie et ensuite se sera livré à l'exercice de la médecine, pourra diriger la conduite d'un chirurgien consommé dans l'expérience et la pratique?

Pour donner plus de force à son opinion, M. Portal avance que, *dans presque toute l'Europe, excepté en France, les grands chirurgiens étaient docteurs en médecine, et cite comme les plus célèbres MM. Louis et Lecat.* Mais il est de notoriété publique que ces deux grands hommes n'étaient pas plus médecins que les Ambroise Paré, les Pouteau, les Heviss, les Sabatier, les Denault, etc. ; cependant tous ont enseigné et pratiqué avec distinction la chirurgie, et n'ont exercé la médecine que sous le rapport de la partie chirurgicale. A la vérité il s'est trouvé de ces génies privilégiés, de ces hommes favorisés de la nature, qui ont embrassé les deux parties de l'art de guérir : nous voulons dire MM. Antoine-Petit et Portal ; tous deux ont écrit et fait des leçons particulières et publiques sur chacune d'elles ; mais le second avoue avec franchise *que l'exercice seul des opérations chirurgicales lui a manqué.*

La proposition faite par M. Portal d'augmenter le prix des inscriptions n'est pas plus heureuse

qu'admissible ; en effet, tous les élèves qui commencent leurs études ne les achèvent pas ; ce serait donc au moins en pure perte que la plupart d'entre eux se seraient privés de subvenir à leurs dépenses les plus nécessaires pour augmenter le traitement annuel de MM. les professeurs : il convient au contraire de diminuer le prix actuel des inscriptions, mais de reporter celui des réceptions au taux où il était.

Je ne pousserai pas plus loin l'examen de cette partie du plan proposé, ce court aperçu étant suffisant pour en faire connaître toute la faiblesse. Il ne peut prévaloir sur les raisons solides, appuyées sur l'expérience des siècles, qui ont démontré la nécessité de séparer l'enseignement de la médecine de celui de la chirurgie, ni sur les faits incontestables qui ont mis à découvert les inconvéniens graves qui sont résultés de sa réunion.

S'il pouvait encore rester quelques doutes à M. Portal sur l'impossibilité et même le danger de réunir la médecine à la chirurgie, soit dans l'enseignement, soit dans l'exercice, nous l'inviterions à consulter le rapport de la majorité de la commission dont il était membre, et ce qu'ont écrit à ce sujet ceux-même qui s'étaient déclarés les partisans les plus zélés de cette réunion (1).

(1) Feu M. Coste, médecin en chef des Invalides ; M. Leroux, doyen de la Faculté de Paris ; M. Léveillé, dans son Mémoire sur l'état actuel de l'enseignement ; M. Hallé, dans son Discours pro-

Nous ne suivrons pas M. Portal dans l'exposé de son opinion particulière sur l'organisation des médecins et des chirurgiens après leurs études dans les écoles, malgré qu'il propose qu'on prenne pour exemple l'académie royale de chirurgie. Il s'écarte trop de son modèle dans la division qu'il fait de son *cercle médical* ou *académie de médecine* en quatre sections et dans le plan qu'il désigne pour chacune d'elles : d'ailleurs ce travail concerne uniquement les médecins, car, ajoute M. Portal, *une société à peu près semblable pourrait être etablie à Paris pour la chirurgie* : il a sûrement sous-entendu sous les auspices de monsieur le premier chirurgien du roi. Ces deux corporations seraient alors essentiellement distinctes, libres de se communiquer réciproquement le résultat de leurs travaux, comme aussi de correspondre ou non avec des médecins ou autres savans qui ne pourraient répandre des lumières sur le grand art de la chirurgie. Nous aimons à croire que telles sont les vues tacites de M. Portal comme se rapprochant davantage de celles de la commission nommée par le roi, comme étant le seul moyen de rappeler les deux corporations de l'art de guérir à cette célébrité dont elles jouissaient avant leur séparation, et

noncé le 4 novembre 1815 à la séance publique de la Faculté de médecine ; M. Dupuytren, dans son Plan d'organisation ; M. le baron Percy, Eloge de Sabatier, etc., etc.

de remédier aux abus que l'ambition ou l'intérêt personnel de quelques novateurs ont opposés à ce rétablissement. Le public serait alors bien mieux fixé dans son opinion sur le mérite de tel ou tel médecin ou chirurgien ; la surveillance entre confrères qui exercent la même partie serait plus sûre, et les magistrats trouveraient dans ces corporations respectives la garantie du talent dont ils ont besoin pour prononcer dans certains cas où il s'agit de l'honneur ou de la vie des citoyens.

Si je pouvais me persuader que M. le premier médecin du roi persistât sans réserve dans son opinion, je me permettrais de lui représenter qu'il n'a point assez approfondi les différentes parties de son plan avant *d'annoncer modestement qu'il est celui qui réunit le plus d'avantages, étant le plus facile à établir sans aucuns frais de la part du gouvernement, et le plus convenable aux progrès de la médecine et de la chirurgie.* Dans l'acception que M. Portal donne au mot *médecine*, il comprend le plus souvent la chirurgie : c'est pourquoi, quand il rappelle qu'il existait avant la révolution des colléges et des académies de médecine, non seulement *reconnus, mais encore favorisés par le gouvernement*, il a sûrement voulu parler du collége de chirurgie, de son académie et de ses écoles. Nous observerons, en passant, que ces dernières ne peuvent être assimilées à aucune des propriétés de la Nation ; elles

appartiennent au roi comme ayant été élevées par son aïeul qui a daigné les donner aux chirurgiens à titre de munificence : elles ont donc été et sont encore inaliénables de droit et incommutables, puisque si la corporation des chirurgiens n'existe plus, ceux que la faux du tems a épargnés demandent à être rétablis dans ce même local où ils ont enseigné et exercé leur art avec une si grande distinction : ils demandent, pour l'honneur de la nation, pour le bien de l'humanité, pour l'intérêt du peuple des villes et surtout de celui des campagnes, à reprendre leurs utiles fonctions, leur enseignement et le rétablissement de cette académie qui a illustré la chirurgie en France et reculé les limites de cette science. M. Portal annonce suffisamment qu'il est convaincu de cette vérité ; et s'il paraît avoir oublié ce qui se passait aux anciennes écoles de chirurgie lorsqu'il avance *qu'elles appelaient aux actes des récipiendaires des médecins de la faculté,* nous lui rappellerions que les fonctions de ces docteurs étaient absolument nulles, leur présence vénale, et pour conserver ce reste de prépondérance que la faculté s'était arrogé.

Pour rassurer M. Portal sur la récrimination de l'université qu'il paraît appréhender, je lui rappellerais encore que l'ancienne faculté faisait partie de l'université ; elle pourrait donc rester sous son inspection : quant à sa surveillance sur la corpo-

ration des chirurgiens, elle deviendrait de toute nullité en ce qu'elle est confiée a des hommes qui, la plupart, sont étrangers à l'art de guérir, et que cette surveillance qu'elle n'exerce réellement pas coûte année commune plus de 30,000 francs.

Enfin M. Portal pense qu'il *conviendrait que les écoles et académies fusseut rétablies même en plus grand nombre; sans cela, dit-il, le désordre et la confusion qui existent aujourd'hui parmi ceux qui exercent l'art de guérir, continuera ou même augmentera au détriment de la science.* Nous sommes parfaitement de l'avis de M. Portal, et il pourra contribuer à ce mieux qu'il désire s'il consent à faire subir quelques modifications à son opinion qui se rattache à tant d'autres projets dont la perfection n'est qu'idéale, enfantés par le désir effréné de créer de nouvelles inventions, et d'autant plus dangereux pour l'opinion publique que les auteurs jouissent de plus ou moins de célébrité.

Ce sacrifice, que nous demandons à M. Portal, sera celui de l'homme de bien qu'aucune considération ne doit arrêter lorsqu'il s'agit de réformer des abus reconnus dangereux. Ce même homme, et surtout ceux qui ont le bonheur d'approcher du souverain, doivent en tout tems lui dire la vérité et seconder ses intentions paternelles. Espérons donc que M. Portal s'empressera de redire au roi, de lui exposer de nouveau, que la désorgani-

sation de l'art de guérir, et surtout celle de la chirurgie, existe depuis plus de vingt ans, qu'elle est en ce moment portée à son comble, qu'il aura le courage de déchirer le voile de l'imposture, et qu'il ne sera point l'écho de ces hommes intéressés à propager le mal au détriment de la société et du bien de l'humanité.

M. Portal s'est acquis un droit mérité à la considération générale, le roi lui en a donné un témoignage particulier en l'appelant auprès de sa personne : peut-il mieux témoigner sa reconnaissance au meilleur des princes qu'en cherchant à seconder ses vues bienfaisantes, à éclairer sa religion ?

Ces motifs sont assez puissans pour que M. Portal sollicite le rétablissement de la faculté de médecine, celui du collége et de l'académie royale de chirurgie avec les améliorations qui conviennent; et préalablement que des membres de l'ancien collége de chirurgie soient appelés à former la commission qui doit être établie, ou leur adjonction si elle est nommée. Cette honorable impartialité, ce dévouement généreux du premier médecin du roi, lui mériteront les suffrages et la la reconnaissance publics.

FORESTIER.